

L'Écho-citoyen

d'Alsace Centrale

Des petits gestes qui font la différence

Trier les déchets afin de préserver les ressources naturelles est un principe sur lequel tout le monde s'accorde. Mais du principe général à l'acte individuel, il y a parfois un pas à franchir. Voilà pourquoi les consignes de tri ont été simplifiées en France.

Cette évolution facilite la vie quotidienne de tous et, à l'échelle de notre territoire, nous trions beaucoup plus. Nous expédions donc davantage d'emballages aux recycleurs, qui sont ainsi en capacité de produire plus de matières pour de nouveaux emballages et autres objets du quotidien. C'est un modèle d'économie circulaire, plus responsable et plus économe en ressources naturelles, qui est mis en place.

Il reste évidemment 20% d'emballages plastiques non recyclables. À court ou moyen terme, l'objectif est que ces emballages soient supprimés si l'on peut s'en passer, réutilisables ou recyclables. La loi «Anti-Gaspillage» le prévoit d'ici 2030.

Notre société, notre manière de consommer, notre mode de vie ont un impact sur l'environnement. Ce n'est plus à démontrer. Ensemble, nous avons à repenser notre façon de faire, y compris notre façon de jeter. Avec la mise en place des nouvelles consignes de tri, qui s'ajoutent désormais au tri des biodéchets et à la redevance incitative, nous poursuivons un seul et même objectif : réduire au maximum la production locale de déchets pour agir concrètement à la préservation de notre environnement et à la baisse de notre empreinte carbone.

Jean-Pierre PIELA

Président du SMICTOM d'Alsace Centrale

Tous les emballages et les papiers se trient !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont changé en France. Désormais, tous les emballages à l'exception de ceux en verre sont à déposer dans le bac jaune. Cela simplifie le geste de tri et permet de mettre en place, à moyen ou long terme, de nouvelles filières de recyclage.

Puis-je vraiment mettre tous mes emballages ?

À l'exception de ceux en verre, tous les emballages peuvent être déposés dans la poubelle jaune, quelle que soit leur taille : capsules de café en aluminium ou en plastique (pas la peine de vider le café), tubes de dentifrice, sachets, filets, gourdes à boire, papiers de bonbon, films fraîcheur, barquettes polystyrène de viande ou de poisson... Souillés ou pas, l'impératif, c'est qu'ils soient vides.

ainsi que les articles d'hygiène comme les masques, les éponges, les lingettes ou les essuie-tout...

Est-ce que les rythmes de collecte changent ?

Les rythmes de collecte ne changent pas. Votre bac jaune reste collecté tous les 15 jours et votre bac gris, une fois par semaine. Votre redevance comprend désormais un forfait de 18 levées du bac gris, les levées supplémentaires étant facturées en plus. À vous de définir votre rythme de présentation en fonction de vos besoins. Pour le bac jaune, il n'y a pas de limite de levées.



En revanche, les objets en métal ou en plastique sont toujours à jeter dans le bac gris : stylos, couverts, blocs WC, rouleaux de scotch, ficelles, vis, clous...

Les tournées de collecte ont quant à elles été modifiées. L'heure traditionnelle de passage du camion dans votre rue a peut-être changé. La collecte commence à 4h30 et se termine à 13h. Votre bac est donc susceptible d'être collecté sur toute cette plage horaire.

Le bon geste



En matière de tri, je garde les bonnes habitudes :



Je vide bien mes emballages



Je mets à plat mes bouteilles et mes cartons pour faire de la place



Je n'imbrique pas mes emballages et je les dépose en urac dans mon bac ou dans la borne jaune.

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas !

Ce que nous consommons, la façon dont nous achetons et notre comportement au quotidien jouent un rôle important sur la quantité de déchets que nous générons. Les matières premières se raréfient, le climat se dérègle, il est temps d'apprendre les bons gestes pour réduire facilement nos déchets quotidiens.

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS AU QUOTIDIEN ?

La règle des 5 R est un principe très simple. Il permet d'agir au quotidien par des actions faciles à réaliser et qui ont de réels impacts positifs sur l'environnement. Il s'agit tout simplement de Refuser, Réduire, Réutiliser, Rendre à la terre et Recycler.

Refuser

Les choses dont on n'a pas besoin, les objets à usage unique, et les objets non revalorisables

- Je mets un autocollant STOP PUB
- Je dis non merci quand on me propose un objet publicitaire comme les échantillons



Réduire

N'acheter que les quantités nécessaires, éviter les gaspillages

- J'achète en vrac
- J'utilise des sacs en tissu pour les légumes
- J'arrête le jetable : fini les lingettes et l'essuie-tout, je passe à l'éponge et au chiffon
- J'achète local et de saison
- Je bois l'eau du robinet
- Je cuisine les restes



Réutiliser, Réparer

Préférer les objets réutilisables, acheter d'occasion, emprunter ou louer, réparer, vendre ou donner ce qui ne nous sert plus

- Je participe à un Repair Café
- Je partage les outils
- Je donne mes objets que je n'utilise plus et j'achète de seconde main
- Je réutilise mes vieux vêtements en chiffons



Rendre à la terre

Composter la matière organique

- Je fais du compost ou je participe au tri des biodéchets



Recycler

Recycler les objets ou matières revalorisables

- Je trie mes emballages, mais aussi mes piles, mes ampoules, mes vêtements, ...
- Le cycle du recyclage n'est pas infini, c'est pourquoi le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



NOUVEAU !

Téléchargez l'application Mon Compte SMICTOM sur votre téléphone !

C'est la nouvelle application officielle de votre service déchets ! Elle recense toutes les informations utiles au tri et à la réduction de vos déchets, en fonction de votre adresse : planning de collecte, suivi des levées de bacs et des passages en déchèteries, position des bornes à verre ou à biodéchets, horaires et informations pratiques sur les déchèteries, consignes de tri, etc.

L'application vous permet également de **faire toutes vos démarches** : réparation de couvercle, demande de carte OPTIMO,

changement d'adresse, rapidement et à tout moment.

Pour vous connecter, vous devez avoir préalablement créé votre espace personnel sur notre site internet www.smictom-alsacecentrale.fr, rubrique « vos démarches ».



Vous avez trouvé ce document utile ? N'hésitez pas à le faire circuler autour de vous.

Vous êtes propriétaire ? Faites passer ce document à vos locataires qui bénéficient des services du SMICTOM !

Vous avez des trucs et astuces et vous souhaitez les partager ?

Envoyez-les à courrier@smictom-alsacecentrale.fr (objet : trucs et astuces).